

Relevé de décisions
Conseil municipal du 15.12.23

Présents : M LORENZI, J SCHWARTZ, J CESARONI, N RODRIGUEZ, M BRAULT, H MANGIN, M EISENBERG, M VEUTIN

Absente excusée : J KAUFFMANN

Absent non excusé : A POIROT

1- Urbanisme – convention avec la ville de Briey pour l’instruction des autorisations d’urbanisme (permis de construire, autre)

A partir du 01.01.24, la commune de Jarny ne sera plus en mesure d’instruire les dossiers d’urbanisme de la commune de Ville-sur-Yron, mais également des autres communes de l’ex-CCJ. La convention qui lie les communes prendra fin le 31.12.2023.

Les possibilités suivantes sont discutées :

- Confier l’instruction à la ville de Briey, qui a déjà fait une proposition écrite de convention et qui lierait les 2 communes pour une période minimum de 6 mois, (cf réunion nov 2023 à Briey)
- A la communauté de communes OLC, qui ferait appel à un cabinet externe dans un 1^{er} temps et qui consoliderait ensuite un service dédié aux actes d’urbanisme.

Mme la Maire rappelle que la CC OLC a également en charge le PLUiH.

Après échanges, le Conseil Municipal décide de ne pas signer la convention avec la ville de Briey.

2 Gazette

Les articles manquants sont à rendre à Nathalie Rodriguez, la gazette sera imprimée et diffusée dans les boites aux lettres la 1^{ère} semaine de janvier.

3 CCAS- colis des anciens

33 colis (personnes de 70 ans et +) seront distribués par les membres du CCAS la semaine avant Noël.

Nouveauté : Cette année, le foyer rural ajoute dans les colis un petit sachet de gâteaux de Noël fait maison.

4 Visite du Sénat

Mme la Sénatrice Véronique GUILLOTIN a proposé à Mme la Maire une visite du Sénat au printemps 2024.

2 dates sont retenues : le 22 ou 29 mai (Mercredi, questions au gouvernement).

Mme la Maire se rapprochera de Mme GUILLOTIN et de ses collaborateurs pour l’organisation de la visite.

5 AFR

Une réunion s’est tenue le 11.12.23 en présence des entreprises retenues dans le cadre du marché public, en charge des travaux pour le projet chemins de randonnées.

Les ordres de service ont été remis aux entreprises.

A noter :

- le raccordement électrique pour l’aire de camping-car, non prévu au marché, sera pris en charge par la commune
- les dalles des abris de randonneurs ne figurent pas au marché, elles devront être réalisées hors marché

6 Scolarisation d’un enfant à Conflans

Le Conseil municipal donne son accord pour la participation aux frais de scolarité pour un enfant du village scolarisé à l’école de Conflans. (390 € pour 2022/23).

7 Chenil SIVU du Jolibois

Le Conseil Municipal valide l’adhésion des communes de Luttange et Bouligny.

8 Salle des Fêtes

Mme la Maire indique que le tableau électrique de la salle René Bertin a été changé. Le CD54 subventionnera les travaux à hauteur de 30%.

Le chauffe-eau a également été remplacé en urgence le week-end end du marché de Noël.

Le devis de l'auto-laveuse proposé par le foyer rural n'est pas validé par le Conseil Municipal. Cette dépense est reportée. Il est rappelé que le lave-vaisselle a été changé il y a quelques semaines et cette dépense était prioritaire.

9 Points divers :

- a. Amendes de police : le versement de 10 000 € a été effectué, il concernait les travaux de requalification de la place et la traversée du village.
- b. Travaux mairie (toiture, fenêtres, isolation) : le dossier de subventionnement n'a pas été retenu par la Région Grand Est. Mme la Maire déposera un dossier de demande de subvention auprès d'OLC dans le cadre du fonds de concours (nouveau dispositif mis en place en décembre 2023)
- c. Tribunal administratif : l'affaire (assainissement) qui oppose un habitant à la commune est toujours en cours (en appel). L'expert judiciaire a transmis son compte-rendu. Le rapporteur public a émis des conclusions. En attente de jugement.
- d. Taille des haies : Un administré a interpellé par écrit la commune quant à la taille des haies rue du Bachot. La commune procédera à la taille avant le 31.03.24 et informera par écrit cet habitant.
- e. Panneau indicatif : Un habitant souhaite poser sur son terrain privé des panneaux indicatifs quant à son activité professionnelle. Mme la Maire lui demande de contacter OLC, dans la mesure où c'est l'intercommunalité qui a en charge cette compétence (publicité foncière).

Mme la Maire clôt la séance, après épuisement des points.

Prochain conseil municipal le 26 janvier 2024, 20h30

La Maire
Maud LORENZI

